

TRAILS 2022

RONDE DES KIDS

RONDE EXPRESS

RONDE DES GRANGEONS

RONDE DU RAMEQUIN

RONDE NORDIQUE

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

ART. 1 – L'ORGANISATION

Les trails « Ronde » sont organisés par Ambérieu Marathon, association loi 1901, siégeant 1, impasse du stade, 01500 Ambérieu-en-Bugey.

ART. 2 – LES ÉPREUVES

Les Rondes comprennent plusieurs épreuves, toutes partant et arrivant dans l'aire du moto-cross à Ambérieu-en-Bugey :

- Ronde des Kids, course de 0,5 km, départ à 11h00,
- Ronde des Kids, course de 1 km et course de 2 km, départ commun à 11h20,
- Ronde Express, trail de 8,4 km, départ à 10h00, dès 16 ans,
- Ronde des Grangeons, trail de 16 km, départ à 10h00, dès 18 ans,
- Ronde du Ramequin, trail de 26 km, départ à 8h00, dès 20 ans,
- Ronde Nordique, épreuve chronométrée de marche nordique, départ à 10h15,
- Rondes des Canidés, épreuve chronométrée de cani-cross, départ à 9h00.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Responsable Ronde des Grangeons : Alain STEPHAN (06 13 74 44 81)

Médecin : Laurent KLINGER (06 09 49 53 77)

Ambulanciers : Promed (06 13 74 44 81)

Secouristes : Patrice VICH (06 79 31 05 04)

Secours auxiliaire : Christophe THUOT : (06 76 48 44 33)

Responsable plateforme : Jean-Philippe JOUD (06 43 70 94 15)

ART. 3 – PARTICIPATION ET CATÉGORIES D'AGE

Les mineurs doivent présenter obligatoirement une autorisation parentale précisant la Ronde que le mineur souhaite courir (désignation et kilométrage). Aucune inscription ne sera enregistrée sans cette autorisation parentale. L'autorisation parentale s'applique également à la Ronde nordique.

			RONDE					
Catégorie	Année	Distance max	Kids 0,5 km	Kids 1 km	Kids 2 km	Express 8.4 km	Grangeons 16 km	Ramequin 26 km
Baby Athlé	2016	1 km	X					
École d'athlé.	2013-15	1 km	X					
Poussins	2011-12	1,5 km		X				
Benjamins	2009-10	3 km			X			
Minimes	2007-08	5 km			X			
Cadets	2005-06	15 km				X		
Juniors	2003-04	25 km				X	X	
Espoirs	2000-02	Illimitée				X	X	X
Seniors	1988-99	Illimitée				X	X	X
Masters	1987 et avant	Illimitée				X	X	X

La **Ronde nordique** est ouverte à partir de 16 ans révolus, sous présentation d'une licence FFA ou d'une licence FFRP ou d'un certificat médical autorisant la marche nordique en compétition.

ART. 4 – INSCRIPTION / CERTIFICAT MEDICAL

L'inscription s'effectue :

- Soit en ligne sur le site accessible depuis <http://rondedesgrangeons.fr/>,
- Soit par bulletin d'inscription (papier) envoyé à l'organisation Ambérieu Marathon 1, impasse du stade, 01500 Ambérieu-en-Bugey,
- Soit au local du club Ambérieu Marathon,

Responsable Ronde des Grangeons : Alain STEPHAN (06 13 74 44 81)

Médecin : Laurent KLINGER (06 09 49 53 77)

Ambulanciers : Promed (06 13 74 44 81)

Secouristes : Patrice VICH (06 79 31 05 04)

Secours auxiliaire : Christophe THUOT : (06 76 48 44 33)

Responsable plateforme : Jean-Philippe JOUD (06 43 70 94 15)

- Soit sur place, le jour de l'évènement jusqu'à 1h30 avant le départ, dans la limite des places disponibles, sous majoration.

Pour être validée par l'organisateur, toute inscription devra être obligatoirement accompagnée d'une copie de licence FFA ou d'un certificat médical précisant de manière explicite la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Excepté pour les courses enfant qui nécessitent une décharge parentale d'un tuteur légal.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, **il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne.**

Ce dispositif ne concerne pas les participants aux courses jeunes qui sont non chronométrées et sans classement et qui ne nécessitent donc pas de justificatif médical.

Le représentant légal d'un mineur au jour de la course devra valider sur la plateforme d'inscription une autorisation parentale.

Tarifs d'inscription

	Kids	Express (tarif normal)	Express (tarif lycéen * 16-18 ans)	Grangeons	Ramequin
Tarif hors majoration	Gratuit	10 €	5 €	17 €	22 €
Nombre de dossards max.	N.A.	150		450	250

* Sous réserve de la présentation d'une carte lycéen ou du pass région

Inscription en groupe ou entreprise (10 personnes minimum), en ligne, par courrier ou sur place : - 10%.

Majoration pour les inscriptions sur place le jour même: 2 € pour la Ronde Nordique, la Ronde des Grangeons, la Ronde du Ramequin et la Ronde Express.

Les frais d'inscription (hors Rondes des Kids) comprennent :

- le dossard,
- le chronométrage,
- l'assistance médicale,
- les ravitaillements,
- un lot souvenir.

Responsable Ronde des Grangeons : Alain STEPHAN (06 13 74 44 81)

Médecin : Laurent KLINGER (06 09 49 53 77)

Ambulanciers : Promed (06 13 74 44 81)

Secouristes : Patrice VICH (06 79 31 05 04)

Secours auxiliaire : Christophe THUOT : (06 76 48 44 33)

Responsable plateforme : Jean-Philippe JOUD (06 43 70 94 15)

Pour la « Ronde des Kids », les inscriptions sont gratuites et sont à effectuer par bulletin d'inscription, accompagné d'un parent ou tuteur de l'enfant ou en ligne en joignant une attestation d'autorisation parentale.

ART. 5 – ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute demande d'annulation doit être adressée à l'organisateur par écrit (courrier ou email) au moins 2 semaines avant la course, accompagnée d'un certificat médical précisant la contre-indication au trail ou à la course à pied en compétition. L'organisation s'engage à rembourser 80% des frais d'inscription dans ce cas.

ART. 6 – ÉCHANGE D'INSCRIPTION / ÉCHANGE DE COURSE

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15 000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation ». L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non-inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

En cas d'échange de dossard

Dans le cas où un coureur souhaite transmettre son dossard à un autre coureur, le premier devra impérativement en informer l'organisateur par courrier (courrier postal ou email) au moins 2 semaines avant la course et fournir l'ensemble des données et pièces nécessaires à l'inscription du second coureur, dont le certificat médical ou la copie de licence. L'organisateur ne gère en aucun cas les problèmes de transfert de frais d'inscription : il convient aux coureurs de trouver eux-mêmes un accord.

En cas d'échange de course

L'échange est possible jusqu'à une semaine avant la course : aucun changement ne sera possible le jour de course.

En cas d'échange avec une course plus courte, la différence de prix entre les deux courses ne sera pas remboursée.

ART. 7 – RETRAIT DES DOSSARDS

Au local d'Ambérieu Marathon, 1 impasse du stade, 01500 Ambérieu-en-Bugey :,

- du lundi 29 août au vendredi 2 septembre, de 15h à 19h,
- le samedi 3 septembre de 8h à 19h, en continu.

Sur place, dans l'aire du moto-cross, le dimanche 4 septembre 2022 jusqu'à une heure avant le départ.

Attention :

- se munir d'une pièce d'identité et d'une copie du certificat médical ou de la licence FFA, copie conservée par l'organisation (sauf si déjà transmise par voie dématérialisée lors de

Responsable Ronde des Grangeons : Alain STEPHAN (06 13 74 44 81)

Médecin : Laurent KLINGER (06 09 49 53 77)

Ambulanciers : Promed (06 13 74 44 81)

Secouristes : Patrice VICH (06 79 31 05 04)

Secours auxiliaire : Christophe THUOT : (06 76 48 44 33)

Responsable plateforme : Jean-Philippe JOUD (06 43 70 94 15)

l'inscription en ligne et que ce document a été validé par l'organisation) : aucune photocopie de document ne sera possible lors du retrait dossard.

- le dossard doit être fixé sans être plié sur la poitrine ou le ventre et rester visible tout au long de la course ;
- le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs ; il permet d'accéder aux différentes prestations (ravitaillements, douches).

ART. 8 – EQUIPEMENT

Obligatoire pour toutes les courses adulte :

- un gobelet à retirer lors du retrait du dossard (aucun verre ne sera proposé aux ravitaillements), tout participant peut amener son propre gobelet,
- une réserve d'eau contenant 500 ml minimum pour la Ronde du Ramequin est remise à chaque coureur (aucune obligation pour les autres courses) ;

Obligatoire pour la Ronde du Ramequin, recommandé pour la Ronde des Grangeons en fonction des conditions, le directeur de course peut exiger le port de tout ou partie de ce matériel.

- une couverture de survie et un sifflet ;
- un vêtement chaud et imperméable protégeant du froid et de la pluie ;
- des barres énergétiques ;
- un téléphone portable.

Matériel vivement recommandé :

- un nécessaire pour pansement rapide et soin des pieds ;

Bâtons :

Les bâtons sont autorisés sur la Ronde du Ramequin uniquement. Ils doivent être portés tout au long de la course (assistance interdite). L'organisation n'est pas responsable du matériel déposé en cours de route.

Les bâtons sont interdits sur les autres courses.

ART. 9 – BALISAGE

Le balisage se fera à l'aide de rubalise et sera renforcé par un marquage au sol temporaire. En cas d'erreur de parcours de la part du participant, ce dernier doit impérativement revenir sur ses pas jusqu'à ce qu'il retrouve le balisage. Tout participant qui ne suivra pas le parcours établi ne sera pas classé : des points de contrôle seront positionnés à divers endroits sur les parcours, les coureurs auront l'obligation de s'y soumettre.

ART. 10 – SECURITE ET SECOURS

Compte tenu de la spécificité du parcours des Rondes, les moyens de secours seront mobiles. Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture radio. Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC par des moyens radios ou téléphoniques. Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Le médecin officiel est habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants

Responsable Ronde des Grangeons : Alain STEPHAN (06 13 74 44 81)

Médecin : Laurent KLINGER (06 09 49 53 77)

Ambulanciers : Promed (06 13 74 44 81)

Secouristes : Patrice VICH (06 79 31 05 04)

Secours auxiliaire : Christophe THUOT : (06 76 48 44 33)

Responsable plateforme : Jean-Philippe JOUD (06 43 70 94 15)

devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

ART. 11 – RAVITAILLEMENTS

Les Rondes sont des épreuves en autosuffisance partielle.

- Ronde du Ramequin : 3 ravitaillements proposés ;
- Ronde des Grangeons : 3 ravitaillements proposés ;
- Ronde Express : sans ravitaillement
- Ravitaillement à l'arrivée pour toutes les courses.

Il est strictement interdit, sous peine de disqualification, d'être ravitaillé en dehors des zones de ravitaillement et points d'eau prévus par les organisateurs.

ART. 12 – ABANDON

En cas d'abandon, pour éviter le déclenchement de secours et des recherches inutiles, le coureur doit obligatoirement informer l'organisation (ravitailleur / signaleur...). Si nécessité, il pourra être rapatrié sur le site d'arrivée par les véhicules balai de l'organisation.

ART. 13 - RÉCLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes maximum après l'affichage des résultats sur le stade d'arrivée.

ART.14 – CLASSEMENT, PRIX ET RÉCOMPENSES

Un classement sera établi pour toutes les courses.

Seront récompensés les 3 premières et les 3 premiers au scratch et les premières et premiers de chaque catégorie.

Aucune dotation financière ne sera remise aux coureurs.

La remise des prix aura lieu au site d'arrivée.

La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur. La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

ART. 15 – ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'événement. Tous les membres du Comité d'Organisation sont également couverts par cette assurance. Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par la FFA. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux participants non-licenciés de souscrire une assurance individuelle contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ou en cas de vol.

ART. 16 – INFORMATIONS DIVERSES

Seule l'organisation est habilitée à intervenir sur le parcours avec des engins motorisés, bicyclettes, chevaux, etc. Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est

Responsable Ronde des Grangeons : Alain STEPHAN (06 13 74 44 81)

Médecin : Laurent KLINGER (06 09 49 53 77)

Ambulanciers : Promed (06 13 74 44 81)

Secouristes : Patrice VICH (06 79 31 05 04)

Secours auxiliaire : Christophe THUOT : (06 76 48 44 33)

Responsable plateforme : Jean-Philippe JOUD (06 43 70 94 15)

interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit d'être accompagné sur le parcours par une tierce personne non-inscrite sur la course.

Respect de l'environnement

Le parcours de la Ronde du Ramequin traverse des zones classées Natura 2000 avec une flore et une faune qui doivent être protégées. Les épreuves sont donc organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : jet de ravitaillement ou de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la faune et de la flore...

Respect des bénévoles et membres de l'organisation

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou disqualification.

Assistance aux autres concurrents

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. Un calcul sera appliqué par l'organisation pour compenser le retard accumulé. En cas de détresse, alertez ou faites alerter une personne de l'organisation située sur le parcours. Elle dispose d'un moyen radio ou téléphonique pour joindre le PC.

Respect des Rondes et de ses partenaires

Les participants devront représenter dignement les Rondes et ses partenaires. Les participants reconnaissent à l'organisation des Rondes et à ses partenaires le droit de pratiquer toute forme de publicité et plus largement toute forme de promotion en exploitant le nom et l'image, sans rémunération, ni indemnité. Il est interdit de recouvrir par de la publicité individuelle les emplacements publicitaires de l'organisation.

ART. 17 – DROITS D'IMAGE – DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTES

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisation ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ART. 18 - ACCEPTATION DU REGLEMENT DE L'EPREUVE

En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir parfaitement connaissance du règlement de la course et l'accepter sans réserve.

Responsable Ronde des Grangeons : Alain STEPHAN (06 13 74 44 81)

Médecin : Laurent KLINGER (06 09 49 53 77)

Ambulanciers : Promed (06 13 74 44 81)

Secouristes : Patrice VICH (06 79 31 05 04)

Secours auxiliaire : Christophe THUOT : (06 76 48 44 33)

Responsable plateforme : Jean-Philippe JOUD (06 43 70 94 15)